



www.1P6R.org



un_president_6eme_republique@outlook.fr



<https://www.facebook.com/un.president.6eme.republique>



[Un Président pour la 6ème République](#)



https://www.dailymotion.com/un_president_6eme_republique

LES PRINCIPES FORTS ET DURABLES DE LA VIÈME RÉPUBLIQUE

LA LIBERTE D'OPINION ET D'EXPRESSION DOIT ETRE TOTALE.

Sa seule limitation est le bannissement des idéologies remettant en cause les principes fondamentaux de la République.

Voilà une des orientations de la 6^{ème} République. Comment en arrive-t-on à poser ce principe ?

Que veut dire renouveler le cœur de la constitution ? Quels sont ces principes plus forts et plus durables que le seul droit ?

Voilà les questions auxquelles il faut répondre.

Bonjour.

Je m'appelle Luc Laforets, je suis Citoyen français et Ingénieur en informatique.

ALORS, QUELLE EST DONC CETTE NOUVELLE ORIENTATION FONDAMENTALE ?

Pour arriver à cette réponse, un constat s'impose tout d'abord : Les Lumières, la révolution de 1789 et les Droits de l'Homme n'ont pas permis de nous prémunir de dérives importantes. Si elles ont permis un développement humain et économique sans précédent, les effets délétères sont eux aussi de premier ordre.

A l'actif on mettra par exemple la fin de l'esclavage, la démocratie, l'éducation élargie, et, surtout après la 2ème guerre mondiale, une amélioration du niveau de vie et de la santé.

Au passif on citera notamment des systèmes démocratiques biaisés, la colonisation (même si le tableau n'est ni tout blanc ni tout noir), l'exploitation des hommes voire des enfants, les guerres en particulier mondiales, la surexploitation de la Nature, la tendance à la dégradation des sociétés humaines.

L'expérience montre donc que le seul état de droit, issu des Lumières et de 1789 sont insuffisants.

TENIR COMPTE DES FORCES

Bien sûr, ce n'est pas en mettant quelques phrases dans un texte que l'on résoudra tous les problèmes du monde. Voilà une autre évidence. Car les classes sociales, les lobbies, l'état profond et autres réseaux sont également à l'œuvre. Ils exercent leurs forces.



Réorienter la démocratie pour échapper à la barbarie et rendre possible un avenir bonifié

Les principes forts et durables de la VIème République-Verbatim.docx

Page
1

C'est pourquoi ce qui compte c'est de mettre en place des mécanismes de régulation, de contrôle, de canalisation des forces. C'est ce qui permet de durer et d'être efficace. Installer ces instruments est par conséquent essentiel. C'est l'objet principal de la Chambre des Forces Productives. Ignorer cette notion de Forces, surtout parce qu'elles s'exercent dans la durée, c'est s'aventurer dans l'utopie. Et les utopies lorsqu'elles sont mises en pratiques sans pragmatisme, sont dangereuses et source de bien des malheurs.

FORCES ET PRINCIPES

Par ailleurs, imaginons un instant une décision prise par des mécanismes véritablement démocratiques, c'est-à-dire exprimant l'option majoritaire dans le peuple. Supposons cette décision comme n'étant pas la plus appropriée d'un point de vue théorique, sur le papier. Il faut bien être conscient que cette solution, même imparfaite, est la solution la plus adaptée au contexte, à l'état d'esprit du peuple à ce moment. Donc c'est l'option la plus acceptable globalement, quand bien même elle ne satisferait pleinement personne individuellement. En somme, c'est un compromis ou un consensus. Qui, par définition, répond à une situation à un instant donné dans le temps. Un compromis pouvant évoluer lorsque la société elle-même aura évolué.

Ceci étant posé, les mécanismes démocratiques doivent donc être ajustés pour approcher le plus possible la régulation, le contrôle et la canalisation des forces. Et cela quelle que soit la nature de ces forces : économique, sociale, financière, idéologique et même brutale.

L'architecture de la 6^{ème} République s'inscrit dans ce cadre, car c'est la condition de son existence et de sa durée. En somme, pour être réaliste, elle doit à la fois :

1. Assurer la maîtrise des forces existant dans la société. La structure de la VI^{ème} République répond pour l'essentiel à ce besoin. Cette structure est décrite par ailleurs.
2. Poser des principes fondamentaux, universels sur lesquels tous peuvent s'accorder, encadrant les lois, donc le droit. C'est l'objet central de cette présentation.

LES PRINCIPES

Nous ne sommes pas les premiers bien sûr à s'être posé ces questions. Parmi les penseurs, deux d'entre eux m'apparaissent comme les plus pertinents ici.

Tout d'abord, Simone Weil, la philosophe, morte durant la seconde guerre mondiale. Elle passa d'une opinion pacifiste avant la guerre, à la Résistance avec le Général De Gaulle. Elle a beaucoup travaillé à ces principes universels, motivée par la pression exercée par la Barbarie Hitlérienne à l'œuvre à cette époque.

Comme les constituants depuis 2 siècles ne se sont appuyés que sur les « droits de l'homme », les constitutions actuelles ne peuvent pas faire prendre conscience des obligations aux citoyens dans divers domaines : écologie, surexploitation globale des humains et des ressources, la paix, etc. Il faut donc prendre conscience de la primauté des obligations sur les droits selon la philosophe Simone Weil.

Nous y reviendrons, Simone Weil étant la principale source des principes fondamentaux de la 6^{ème} République.

La seconde figure importante inspirant la Constitution est aussi un philosophe français : Michel Cloucard. Marxiste, disons orthodoxe, il fut le premier, dès les années 1970, à identifier et théoriser le Libéral Libertarisme. C'est-à-dire, l'alliance de l'idéologie de la libéralisation des mœurs de consommation avec l'idéologie du libéralisme économique. Une des figures de proue de cette alliance contre les Producteurs est Daniel Cohn-Bendit. Michel Cloucard a aussi tracé des pistes pour une nouvelle Constitution dont nous pouvons nous inspirer.

OBLIGATION VERSUS DROIT

La notion d'obligation prime celle de droit. Voilà la clef que nous donne Simone Weil.

La notion d'obligation prime celle de droit, en d'autres termes la notion d'obligation est d'un ordre supérieur à la notion de droit.

Une obligation étant définie comme un **besoin universel et éternel des êtres humains**.

Qu'est-ce que cela veut dire un **besoin universel et éternel des êtres humains** ?



Que ces besoins sont totalement indépendants de la société, de la culture, de la coutume. En d'autres termes : Quand bien même il n'y aurait plus qu'un seul homme sur terre, les besoins de cet homme demeureraient intacts. Or dans la même situation la notion de droit aura bien peu de valeur. Voilà pourquoi la notion d'obligation est de nature supérieure à celle de droit.

Qu'elle est la principale conséquence de placer les obligations au-dessus du droit ?

Que ces obligations envers les hommes doivent être les plus possibles garanties par les sociétés, cultures et coutumes.

Par exemple, l'homme a besoin de se nourrir. C'est un besoin de son corps. He bien, la société, son organisation, sa constitution, doit être tournée de telle sorte à assurer que les hommes qui en sont membres soient nourris.

Il y a donc un ensemble de prescriptions qui doivent être introduites dans le Préambule de la Constitution qui permettrons d'assurer aux Français que les Lois en découlant assurent la satisfaction de ces Besoins du corps. Les Besoins du corps sont par exemple la nourriture, l'habillement et un toit. Ces Besoins du corps nous prémuniront des techniques nuisant à notre santé. Plus généralement, ils fourniront un principe fondamental pour que le déploiement de notre société s'opère tout en assurant la préservation de l'environnement des hommes et par extension de la Nature.

BESOINS DE L'ÂME

Mais les Besoins du corps ne sont pas les seuls. L'Homme est aussi un être social, sensible, émotif et pensant. C'est ce que l'on nomme habituellement **l'âme humaine**. L'Âme aussi a ses Besoins. Des Besoins auxquelles la société doit également s'obliger le plus possible.

Les Besoins de l'Âme sont plus difficiles à identifier que ceux du corps. Simone Weil en fournit une liste de 15. Ceci forme une base de départ solide, tant cette philosophe a impressionné de véritables grands penseurs du XX^{ème} siècle comme Albert Camus. Les intellectuels de notre temps, dans le cadre des Nouvelles Lumières, dont la Constitution de la 6^{ème} République se veut la fille aînée, sont invités à consolider cette liste.

Le premier de ces besoins est **l'Ordre**. Le premier car sans ordre rien de sérieux n'est possible, pas même le frivole. C'est aussi le moyen de pouvoir arbitrer dans les situations où deux obligations entreraient en contradiction.

Toutefois, il conviendra d'adapter ses préceptes philosophiques à la réalité. C'est sans doute cet écart qui a conduit Charles De Gaulle à s'inspirer seulement marginalement des travaux de Simone Weil à la Libération en 1946 et pour la V^{ème} République en 1958. Cet écart il nous faut donc le combler.

Un autre besoin est la **Liberté d'opinion**. Dans cette partie, Simone Weil affirme par exemple qu'il est essentiel pour les gens d'être libre d'exprimer toute opinion ou idée. De plus, elle préconise aussi à ce sujet d'interdire les partis politiques. Ce dernier point est bien évidemment totalement inconcevable aujourd'hui. Aussi, il nous faut adapter ce principe à notre réalité.

On pourrait le reformuler rapidement ainsi :

La Liberté d'opinion et d'expression doit être totale. Sa seule limitation étant le bannissement des idéologies identifiées comme remettant en cause les présents principes fondamentaux.

Exit donc la police de la pensée, mais aussi les idéologies répertoriées comme combattant frontalement ces principes.

La liste complète des Besoins de l'âme définie par Simone Weil est la suivante :

1. L'ordre – Déjà évoqué
2. La liberté
3. L'obéissance
4. La responsabilité
5. L'égalité
6. La hiérarchie
7. L'honneur
8. Le châtiment



9. La liberté d'opinion - La liberté d'expression totale est un besoin absolu pour l'intelligence.
10. La sécurité
11. Le risque
12. La propriété privée
13. La propriété collective
14. La vérité - Le plus sacré.
15. Le passé - Le plus vital.

ET MAINTENANT AU TRAVAIL !

Le travail qui est donc devant nous est d'étudier ces Besoins philosophique « bruts » afin de les décliner en principes réalistes pour la France d'aujourd'hui. Il s'agira par exemple, d'incorporer les apports du philosophe Michel Clouscard à la suite des mutations introduites par le Libéralisme Libertaire dans le prolongement de Mai 68. Cet ensemble formera le Préambule de la Constitution de la VI^{ème} République.

Le premier article de la Constitution devra stipuler que les autres articles de la Constitution de la VI^{ème} République et les Lois promulguées dans le cadre de la VI^{ème} République devront se conformer à ces principes fondamentaux sous peine de nullité.

L'élaboration du Préambule et la rédaction des articles de la Constitution sont les chantiers à mener désormais. Ils préparent la candidature d'« Un Président pour la 6^{ème} République ».

Vous pouvez également consulter et réagir sur une autre présentation de ces principes fondamentaux via une animation vidéo également disponible sur cette page.

Des épreuves du Préambule seront publiées dans les mois à venir. Pour concrétiser cet espoir et éviter la Barbarie, il faut nous entraider. Juriste, Intellectuel ou simple Citoyen, vous êtes tous invités à la rescousse. Pour vous engager, vous pouvez visionner la vidéo « Actions pour la 6^{ème} République »

Regarder là dès maintenant.

Vive la France, l'avenir et la 6^{ème} République !

